



EURODÉFENSE-FRANCE

COMPTE RENDU

des VIIIèmes Rencontres Internationales

EURODEFENSE-PORTUGAL

Lisbonne 25 – 27 septembre 2002

Colloque de Lisbonne

Allocution de Pierre SCHWED du 25 septembre 2002

Monsieur le Ministre, Cher Président d'EURODEFENSE,
Chers Présidents des associations nationales,
Mesdames, Messieurs,

D'emblée, puis-je vous exprimer ma très grande joie d'être au milieu de vous et présenter mes vifs remerciements à tous nos amis portugais, en particulier au Président d'EuroDéfense-Portugal qui est aujourd'hui le Président de toutes les "EuroDéfense". Je les remercie de nous accueillir et d'avoir préparé cette réunion, l'avoir organisée ou l'avoir soutenue. Nous savons d'expérience que ces journées requièrent beaucoup d'efforts et de ténacité d'autant que chaque année, de nouvelles associations viennent enrichir EURODEFENSE. Nous nous réjouissons tous de participer à ces "VIIIèmes Rencontres Internationales d'EURODEFENSE"

Je remercie aussi le Président de me donner la possibilité d'intervenir au début de ces "Rencontres" et suis très heureux de pouvoir ainsi vous faire part de quelques réflexions personnelles que m'inspire l'actualité. Elle confirme, il faut bien l'admettre, la pertinence de notre démarche, même si nous n'avons pas toujours réussi à nous faire entendre.

Au moment de la création des premières associations EuroDéfense en 1994, nous étions probablement considérés comme des originaux visant à promouvoir des chimères : "la défense et la sécurité européennes"! Il y avait tant d'autres priorités! Mais, par la suite, quelques frémissements furent perceptibles. Puis cette idée devint un vrai sujet de débat. Il faut dire que le conflit tragique des Balkans avait réveillé les opinions publiques assoupies. Jadis indifférentes, face à l'événement, elles étaient devenues violentes dans la critique de l'inaction de nos gouvernements. Des décisions furent prises et des actions entreprises, d'abord, pour restaurer la paix dans cette région et à plus long terme, pour développer la construction de la défense européenne dont les carences étaient apparues criantes.

En 1998, il y eut même un souffle qui a placé ce sujet au cœur de l'actualité. Mais très vite, il est, hélas, retombé. Le drame du 11 septembre et la lutte contre le terrorisme ont montré, une fois encore, les limites de notre cohésion et de nos capacités. Et pourtant, sans être un expert, il me semble bien que la première condition de notre sécurité est d'éradiquer et d'extirper ce terrorisme totalitaire et extrémiste, véritable danger pour le monde entier.

Aujourd'hui, face à une situation internationale préoccupante, nous sommes plus divisés que jamais. Pour affronter la crise et peut-être demain la guerre qui s'annonce, l'Europe a très schématiquement trois grandes positions différentes : intervention quoi qu'il arrive, soutien de l'ONU, attitude pacifiste. Si la situation n'était pas si grave, on pourrait peut-être dire, par dérision, qu'elle a même quinze positions divergentes! Alors que les Américains, nos alliés, sont, eux, sur le sentier de la guerre, nous, nous sommes sur le bord du chemin à discuter, faute d'avoir des forces suffisantes pour déterminer un mode d'action qui soit celui de l'Europe. Car c'est bien de cela dont il s'agit. Notre continent, ne disposant pas de moyens, ne peut affirmer de politique. Certes, ce serait une erreur de surévaluer la force mais c'est une erreur bien plus grande encore, d'y renoncer ou de la répudier.

Je dois avouer ma tristesse de constater que les EuroDéfense n'ont pas été plus et mieux entendus. Mais cette déception n'empêche pas notre détermination. Les Européens savent tous que – quelles que soient leurs convictions et quoi qu'ils fassent – ils partagent désormais un destin commun. Aussi, ces VIIIèmes Rencontres devront elles être mises à profit pour décider d'un plan d'action plus offensif. Il faut que notre message ébranle les lus sourds et les plus apathiques.

Le thème de ces journées est fort opportunément : "Après l'Euro, la défense européenne". Afin que l'Europe de demain soit à la hauteur de sa puissance économique, les "Eurodéfense" doivent donc travailler en toute confiance à promouvoir ces idées qui nous rassemblent depuis 8 ans. Permettez-moi de terminer cette courte allocution en invitant nos adhérents et nos sympathisants, à être les instigateurs du sursaut indispensable pour que se poursuive, avec ardeur et vigueur, la construction de la défense et de la sécurité européenne.

LA CONVENTION EUROPEENNE: VERS L'UNION POLITIQUE?

DR. JACQUES SANTER, MPE
Président EuroDéfense Luxembourg
Ancien Président de la Commission Européenne
Ancien Premier Ministre du Luxembourg

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'effondrement du communisme soviétique et la construction européenne constituent vraisemblablement deux évolutions parmi les plus encourageantes du vingtième siècle.

Un peu plus de cinquante ans après la Déclaration Schuman du 9 mai 1950, onze ans après le traité de Maastricht, force est de constater que le nouveau millénaire s'est ouvert sur une Europe en pleine renaissance. Au terme d'un vingtième siècle marqué par deux guerres mondiales, l'Europe s'est relevée, l'Europe a reconstruit et, surtout, l'Europe a innové.

Avec la fin de la guerre froide, l'histoire politique du nouveau millénaire semblait en effet prendre racine en Europe. La situation en Europe entre 1989 et 1997 est un concentré d'images des bouleversements du système international de l'après-Guerre froide.

En Europe, la levée du rideau de fer a en effet permis d'envisager la possibilité d'une paix durable sur notre continent. Les nations et les Etats d'Europe ont retrouvé l'esprit d'une identité commune. Aujourd'hui, l'Europe entière travaille ensemble à la mise en œuvre d'un modèle d'intégration économique et politique unique au monde.

Or, le pacte initial, conclu entre six Etats membres, limité dans un premier temps aux domaines du charbon et de l'acier, a changé de nature et s'est progressivement transformé en un traité d'Union impliquant à l'état actuel quinze pays européens.

Les traités successifs ont mis en place des institutions et des politiques communes qui font que l'interdépendance entre Etats européens touche aujourd'hui aux domaines réservés du noyau dur de la souveraineté. Les solidarités de fait au sein l'Union impliquent la monnaie, la diplomatie et la défense, la justice et les affaires intérieures.

A partir de ce point de vue, la perspective d'un achèvement de l'Union Economique et Monétaire, après l'entrée en vigueur de l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002, annonce en effet un étape décisive vers l'intégration politique.

En dépit du tableau optimiste que je viens de vous dépeindre, il saute aux yeux que le projet européen est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les euro-sceptiques et les euro-déçus sont plus nombreux que jamais. Le "*pourquoi*" de l'intégration européenne se perd dans les aspects techniques du "*comment*". Les projets stratégiques semblent subordonnés aux urgences du moment et aux impératifs de la navigation à vue. Bien plus que du scepticisme et de la déception, c'est en fait de "*l'euro-fatigue*" qui s'installe.

D'une part, et d'abord, il apparaît que cinquante années de paix en Europe occidentale ont quelque peu dilué la pertinence de l'objectif premier de l'intégration européenne.

Cependant, force est de constater qu'au sein d'un système international globalisé, l'influence relative de nos anciens Etats-nations européens face aux nouveaux défis est en déclin. Or, le succès des schémas d'intégration régionale est patent. L'Union Européenne n'en est que l'exemple le plus frappant.

L'Union est aujourd'hui une puissance économique et commerciale dont le poids nominal talonne de près celui des Etats-Unis. Dans un même temps, l'Union peine à affirmer son identité et ses intérêts sur la scène internationale. La place de l'Europe dans le monde reste conditionnée par la parabole déshonorante du géant économique qui ne sort de chez lui qu'accompagné d'un nain politique. Or, pour maîtriser les défis extérieurs, l'Union a en premier lieu besoin d'un véritable concept stratégique.

D'autre part, il est évident que la question du futur de l'Union est intimement liée à celle de l'élargissement. Il est acquis que les élargissements futurs consacrent l'unification pacifique et volontaire du continent européen, dont la séparation de part et d'autre du rideau de fer constituait, il y a moins de quinze ans encore, une entrave majeure à la paix et à la stabilité internationales. A ce titre, l'élargissement apportera à l'Union la légitimité géopolitique qui lui permettra de devenir un véritable acteur global à l'échelle mondiale.

Cependant, il nous faut aussi nous rendre à l'évidence que le nombre d'Etats membres de l'Union passera dans les années à venir de quinze à plus de vingt-cinq. Le spectre d'un blocage institutionnel devient ainsi une réalité mathématique.

A condition qu'il soit acquis que l'intégration européenne ne pourra se contenter d'un grand marché unique, la réussite de l'élargissement commande à l'Union d'aborder le défi mathématique par une équation politique nouvelle et ambitieuse.

Car, *in fine*, devant une croisée des chemins qui, un peu partout, se nourrit aussi d'un grand sentiment de désillusion, l'Union se doit d'élaborer un projet politique renouvelé, à la hauteur des attentes de ses citoyens.

Comme vous le savez, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne ont décidé à Laeken, les 14 et 15 décembre 2001, de convoquer une Convention sur l'avenir de l'Europe, chargée d'examiner les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union et de rechercher les différentes réponses possibles.

La Déclaration de Laeken dresse un mandat clair. Les chefs d'Etat et de Gouvernement désignent quatre défis auxquels devra répondre une Union renouvelée:

- une meilleure répartition et définition des compétences;
- la simplification des instruments de l'Union;
- davantage de démocratie, de transparence et d'efficacité;
- ouvrir la voie vers une Constitution pour les citoyens européens.

Or, c'est également lors du Conseil Européen de Laeken que les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Déclaration d'Opérationnalité de la Politique européenne commune de sécurité et de défense. Il semble désormais acquis que le renforcement de la politique de sécurité et de défense sera, avec la sécurité intérieure, le domaine privilégié de l'intégration politique au cours des années à venir.

Avant d'aborder les travaux de la Convention, permettez-moi de vous confier trois remarques personnelles.

Tout d'abord, il convient à mes yeux de mettre en exergue la dimension historique du processus d'intégration européenne. La construction européenne est fondée sur des principes qui découlent d'une certaine interprétation des expériences historiques des relations entre Etats et nations en Europe.

Il faut se rendre à l'évidence que les intérêts nationaux existent, et continueront d'exister, au même titre que l'intérêt commun européen. Or, l'Union Européenne ne constitue pas la première tentative d'unification du continent européen. La différence entre ce système et tous les autres, pour l'essentiel, c'est le cadre institutionnel et démocratique mis en place par la construction européenne.

Ensuite, pour emporter l'adhésion des citoyens européens, le cadre institutionnel communautaire doit, en priorité, assurer une représentation égalitaire des Etats membres, qui fondent l'identité historique des nations. Il n'y a pas d'intégration politique sans participation souveraine de l'ensemble des entités politiques à intégrer.

Troisièmement, pour paraphraser l'économiste français Jacques Rueff, éminent financier des années 1950, je dirais que « *l'Union politique se fera par le fédéralisme ou ne se fera pas* ». Bien que l'intégration européenne doive être considérée comme une expérience politique *sui generis*, je m'oppose à la tendance généralisée de vouloir rechercher l'exception européenne quant à la véritable finalité de la construction européenne. La Déclaration Schuman de 1950, avec en filigrane l'esquisse de la méthode Monnet, dressait très clairement la perspective d'une fédération européenne.

Après le traité de Nice, l'Union Européenne a dû se rendre à l'évidence que l'Europe fédérale ne sera pas pour demain. La réforme des institutions conçue à Nice ne comporte aucun élément qui puisse porter à croire en un "*spill-over*" fédérateur. Les institutions ont été réformées sans prise en compte de la dimension "*approfondissement*". Ici, deux explications s'imposent pour nuancer ce constat.

D'une part, le nouveau traité de Nice et la Déclaration de Laeken dressent un calendrier et l'esquisse d'une méthode devant aboutir, si le Conseil Européen en décide ainsi, à l'adoption d'une Constitution pour les citoyens européens.

Ensemble avec l'objectif visant à aboutir à définir une meilleure répartition et une meilleure définition des compétences dans l'Union Européenne, il est certain que la perspective d'une Constitution contient une connotation fortement fédéraliste. La répartition des compétences entre différents niveaux de pouvoirs n'est pas au cœur de la théorie politique du fédéralisme ? Il est certain que l'ensemble des Etats membres ne partage pas cette perspective. Or, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que tous les ensembles fédéraux du monde ont été fondés à cause de la réticence de certains de leurs éléments constitutifs à joindre, dans l'immédiat, l'effort commun des autres.

D'autre part, l'introduction de l'euro découle directement des succès de la méthode Monnet dite des "*petits pas*". L'euro, puissant facteur d'intégration économique, est également un vecteur pour l'intégration politique. Là réside tout le sens du "*spill-over*" fédérateur qui prend acte du lien intrinsèque entre éléments économiques et politiques. La monnaie est après tout l'expression d'une identité commune, à l'intérieur de l'Union et, surtout, vers l'extérieur.

A côté de l'euro, je l'ai dit, il est vraisemblable que l'approfondissement politique de l'Union Européenne au cours de la décennie à venir sera conditionnée par les progrès dans la mise en place d'une véritable politique étrangère européenne assortie d'une dimension "*sécurité-défense*" autonome.

La politique de défense commune connaît de substantiels et réconfortants progrès depuis l'initiative franco-britannique de St. Malo en 1998. L'OTAN restera l'épine dorsale de la défense collective. La Politique européenne commune en matière de sécurité et de défense n'est pas conçue comme une concurrence à l'Alliance atlantique.

Le renforcement de nos liens transatlantiques est d'une importance centrale pour l'union politique de l'Europe et du fédéralisme européen, tel que je le conçois.

L'union politique et le fédéralisme sont des projets de paix, inclusifs et progressifs. Il est évident qu'une identité, qu'elle soit nationale ou européenne, se forme et se consolide plus facilement sous l'impression d'une menace extérieure, fut-elle réelle, mettant en danger la pérennité des intérêts perçus.

Toujours est-il que nous devons nous garder, en Europe, de fonder le développement de notre identité commune sur l'image d'un ennemi potentiel. L'objectif premier de l'intégration européenne est la mise en œuvre d'un projet de paix, non seulement en Europe, mais également au niveau international.

Les Etats-Unis sont à l'origine de la reconstruction européenne. Jean Monnet a fondé bon nombre de ses réflexions sur ses expériences personnelles acquises aux Etats-Unis. Les stratégies américaines pour l'Europe ont toujours témoigné d'un soutien sans faille à l'intégration européenne. Un affaiblissement du soutien américain à la construction européenne représenterait, à l'heure actuelle, non seulement un grave problème pour la stabilité du système international en tant que tel, mais serait un véritablement danger pour la cohésion interne de l'Union.

C'est pour cette raison que la Politique européenne commune en matière de sécurité et de défense doit être complémentaire à l'OTAN, "*séparée mais non séparable*", selon une formule désormais consacrée.

En aucun cas ne s'agit-il d'opérer une rupture avec notre allié américain, mais plutôt de nous donner les capacités et les moyens en vue de pouvoir partager les responsabilités internationales pour la sécurité internationale sur un pied d'égalité.

Le succès de la Déclaration Schuman repose surtout sur la perspective d'avenir qu'elle propose, sur le but ultime qu'elle entend réaliser. Robert Schuman ne cachait pas, il y a cinquante ans, la finalité ultime de son projet lorsque, après avoir énoncé les contours de base de la future CECA, il affirmait, et je cite :

"Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix." Fin de citation.

Que personne ne se méprenne sur l'esprit fondateur de la CECA, qui ne s'est jamais limitée à une entreprise de nature purement économique. Il est certain que les moyens de parvenir au but fédéral posé par Schuman étaient limités à l'origine.

Le caractère éminemment politique de la Déclaration du 9 mai 1950 ne fait aucun doute. Schuman ne visait pas un forum industriel, économique, voir financier, il appelait de ses vœux une union politique entre les Etats, les peuples et les nations d'Europe. Jean Monnet, quant à lui, disait que les pères fondateurs ne coalisaient pas des Etats, mais qu'ils unissaient des Hommes.

Car le cœur du processus d'intégration, ce sont les Hommes qui font l'Europe. Or, ici réside un premier enseignement tout à fait personnel des six derniers mois passés à la Convention: la *"phase d'écoute"*, d'après les termes de Valéry GISCARD D'ESTAING, a eu comme résultat un rapprochement entre Etats membres et pays candidats. Il existe désormais un esprit commun qui efface les frontières artificielles entre les *"in"* et les *"pré-in"*.

Le deuxième enseignement de ces six premiers mois m'amène à affirmer que Robert Schuman avait le sens de la formule lorsqu'il déclarait le 9 mai 1950 : *"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble ; elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait."* En effet, ce qui frappe au bout de ces six derniers mois, c'est le caractère très diversifié des propositions formulées de part et d'autre.

Il est évident qu'au terme de six sessions thématiques, marquées chacune par près de 80 interventions, il apparaît prématuré de vouloir tirer des conclusions opérationnelles quant à d'éventuelles modifications dans les traités. Le *"masterplan"*, pour reprendre l'expression d'un collègue luxembourgeois, découlera des différentes propositions concrètes émanant des groupes de travail, chargés de déblayer le terrain. J'y reviendrai dans quelques instants.

A partir du constat qu'aucun intervenant n'avait réclamé, lors de la phase d'écoute, une extension significative des compétences de l'Union au-delà de ses compétences-clés, il est néanmoins possible de dessiner d'ores et déjà trois lignes de consensus:

- la question du *"qui fait quoi"* doit être clarifiée;
- les instruments et le langage doivent être simplifiés ;
- l'efficacité et la légitimité démocratique doivent être garanties dans une Union élargie.

La question du *"qui fait quoi"* est étroitement liée à celle des compétences. Dans sa première présentation orale devant le Conseil Européen, en juin dernier à Séville, Valéry GISCARD D'ESTAING a fait part de sa proposition visant à établir deux listes de compétences, reprenant les compétences exclusives de l'Union, respectivement celles réservées aux Etats membres. Il semble important de noter qu'un nombre significatif d'intervenants a réclamé un renforcement des compétences de l'Union en matière de diplomatie et de défense. Cette question particulière a abouti à la création de deux groupes de travail consacrés à l'étude des aspects *"relations extérieures"* et *"défense"*.

Par ailleurs faudrait-il noter qu'un autre groupe de travail, consacré à la question de l'attribution de la personnalité juridique à l'Union, proposera de procéder dans ce sens. Il est évident que cette décision aura des répercussions significatives sur les compétences internationales de l'Union, ainsi que sur la question de savoir si l'Union devait adhérer à la Charte Européenne des Droits de l'Homme. Celle-ci fait d'ailleurs l'objet des délibérations d'un groupe de travail sous présidence du Membre de la Commission Européenne en charge de la Justice et des Affaires intérieures, Antonio VITORINO.

La question de la simplification est celle qui est le plus directement liée à la notion d'une Constitution Européenne. Le rapport oral du président s'est limité à Séville à prendre acte du consensus au sein de la Convention sur la nécessité de réduire les instruments d'un nombre actuel de neuf à trois ou quatre. Il faut mentionner également la question de la généralisation de procédure de co-décision à toutes les matières relevant du droit communautaire. Quant à la simplification des traités, elle fait maintenant l'objet d'un groupe de travail spécifique.

Les questions de l'efficacité et de la légitimité démocratique impliquent deux groupes de travail consacrés au rôle des Parlements nationaux et au contrôle de la subsidiarité. Les deux groupes présenteront leurs conclusions au cours des prochaines séances. Il est établi

que le groupe de travail chargé d'étudier les possibilités d'améliorer le contrôle de la subsidiarité proposera pour le moins un renforcement des moyens de recours juridiques.

Par définition, la phase d'écoute est dédiée au rapprochement des hommes. Les positions et propositions exprimées sont nécessairement partielles. La proposition globale que soumettra la Convention en bout de chemin sera vraisemblablement fort différente de ce que l'on se risquera de déduire à partir des éléments d'aujourd'hui.

En tout état de cause, le résultat global que se propose de définir la Convention dépendra pour beaucoup des délibérations des groupes de travail.

Or, le groupe de travail sur la défense vient de démarrer ses travaux, le 13 septembre dernier, et s'est réuni en une première session de travail consacrée aux capacités il y a deux jours de cela. A ce titre, permettez-moi de saluer le président VAN EEKELLEN, qui participe à ce groupe de travail, et a été l'auteur de la première contribution écrite aux travaux. Sur base du mandat établi par le président Michel BARNIER, le groupe se penchera notamment sur six questions:

- un engagement de défense collective doit-il être inscrit dans le traité ou un protocole annexé à celui-ci, éventuellement assorti d'une clause de "*opting in*"?
- identifier des mécanismes permettant d'assurer le respect par les Etats membres de leurs engagements en matière de capacités militaires;
- identifier des formes spécifiques de coopération plus développée entre certains Etats membres;
- la question d'une chaîne de commandement claire en cas de mise en œuvre d'une opération (rapidité et efficacité);
- coordination de la planification des éléments militaires et civils;
- la question de savoir si des formes de coopération en matière d'armements pourraient être inscrits dans le traité.

Mesdames et Messieurs,

L'Europe se trouve aujourd'hui aux portes d'une étape cruciale de son histoire. La perspective d'un élargissement de l'Union Européenne à dix nouveaux Etats membres en 2004 rend urgente la réforme d'un cadre institutionnel dessiné en 1958 pour une Communauté Economique Européenne à Six.

L'introduction de la monnaie unique et les interrogations sur l'achèvement de l'Union Economique et Monétaire font quant à elles ressurgir en filigrane les questions de l'union politique et de la finalité de la construction européenne.

Dans le contexte d'un débat public qui perçoit l'Union comme un fossé démocratique à combler, l'approfondissement de l'intégration européenne vers de nouveaux domaines de compétences implique une réflexion de fond sur les questions de la légitimité, la transparence et les niveaux de représentation des décisions européennes, qui mènent directement aux fondements constitutionnels de l'Union.

Car si le traité de base devrait comporter un *"noyau constitutionnel"*, le futur traité devra aussi être présenté comme un acte émanant des peuples européens. Le traité qui résulterait de la réforme engagée par la Déclaration de Laeken constituera un traité entre Etats membres, soumis, en vertu de l'article 48 TUE, à la ratification par tous les Etats membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

Or, la Déclaration de Laeken consacre l'idée fondamentale de l'article 1er TUE selon laquelle l'Union est non seulement une communauté d'Etats, sujets du droit international public, mais aussi une *"union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe"*. Le mot *"peuples"* est entendu dans son concept sociologique, au détriment du concept plus politique de la *"nation"*.

Or, conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes, les traités sur lesquels l'Union est fondée peuvent déjà être considérés comme une *"charte constitutionnelle de base"*. Il ne peut donc être question de considérer la réflexion sur la constitutionnalisation comme une opération partant de zéro, mais comme un exercice de restructuration destiné à mettre en relief les fondements de la construction européenne en réservant une place de premier rang aux valeurs, aux objectifs, au contenu et aux principes des politiques qui la fondent.

Ceux qui avaient espéré trouver dans le traité de Nice la solution concrète aux défis auxquels se trouve confrontée l'Union à la veille de l'élargissement le plus important de son histoire sont certainement restés sur leur faim à la lecture du texte adopté par le Conseil Européen de Laeken. Tel n'était pourtant pas l'objet de la Déclaration de Laeken.

Le but était principalement de poser les termes d'un débat public devant conduire, sur le fondement des paramètres de réflexion arrêtés à Nice, à une réforme en profondeur du fonctionnement de l'Union, destinée à rapprocher celle-ci des citoyens européens. Le chantier de la réforme est désormais ouvert.

Je vous remercie de votre attention.

Prévoir les Politiques de sécurité et de défense

Orateur : Dr Antonio VITORINO, Commissaire européen d'origine portugaise en charge des Affaires Intérieures et de la Justice

A – Exposé

1 – L'Europe a su intervenir dans les Balkans et au Kosovo. Il y a donc bien une dynamique qui s'instaure en matière d'analyse des situations et de mise en place des interventions.

2 – L'événement du 11 septembre 2001 introduit-il un réel changement? On peut légitimement se poser la question et on doit, à la lueur de cet événement, apporter des réponses pertinentes en matière de politiques de sécurité et de défense.

3 – En matière d'Europe de la Défense, il faut être réaliste, pragmatique, ne pas être trop pressé et construire pas à pas. Les contraintes budgétaires limiteront obligatoirement nos ambitions. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'être clair au niveau des objectifs à atteindre. Ce qui est acquis aujourd'hui, c'est que nous pouvons réunir des forces armées pour conduire une opération concrète. Nous resterons encore longtemps dans ce concept de coalition, car nous ne pouvons pas faire mieux aujourd'hui puisque nous restons dans l'intergouvernemental.

4 – Il semble bien aujourd'hui que les citoyens européens soient en faveur d'une prise en charge de la défense par l'Union Européenne, d'autant plus qu'un lien étroit est en train de s'établir entre sécurité extérieure et sécurité intérieure (effet 11 septembre). Il nous faut donc réfléchir sur le rapprochement entre le 2^e et le 3^e pilier et il conviendrait que l'Union Européenne prenne davantage en charge ce qui relève du 2^e et du 3^e pilier.

5 – Aujourd'hui, le problème posé par l'Europe de la Défense relève de la problématique intergouvernementale. À ce propos, l'orateur souligne le rôle éminent du Haut Représentant et évoque deux directions possibles pour progresser :

- a) la création d'un centre civique de rationalisation¹ ;
- b) la prise en charge des questions de défense par le traité constitutionnel en cours d'élaboration.

6 – L'orateur évoque ensuite trois questions essentielles.

- a) L'acquisition des armements au sein de l'Union Européenne : il convient de rapprocher les procédures et de placer les politiques d'acquisition dans un pilier communautaire (l'orateur préconise le premier pilier).
- b) Le contrôle parlementaire des politiques de défense (l'orateur pense que l'Assemblée de l'UEO peut jouer un rôle dans ce domaine).
- c) La prise en charge de la défense commune par la future Constitution. Lorsque cette Constitution sera adoptée, le traité de Bruxelles deviendra alors caduque et la

¹ Je reproduis ce qu'a traduit l'interprète. Cette expression est beaucoup trop imprécise et il conviendrait d'interroger l'orateur sur ce qu'il entend par cette expression.

question se posera de savoir si certains membres pourront encore rester neutres. De toute façon la nouvelle Constitution devra proposer une vision claire quant à la défense commune dans la perspective d'une Europe plus solidaire et plus sûre.

B – Questions et commentaires

1 – Les Associations EuroDefense devraient se mettre d'accord pour approfondir un nombre limité de questions.

2 – Les Associations EuroDefense devraient, grâce à leurs membres les plus éminents, faire connaître leur point de vue dans la préparation de la future Constitution Européenne.

3 – Parmi les questions que pourraient étudier les Associations EuroDefense, il y a celle de l'efficacité des forces armées européennes (60% des dépenses américaines pour une efficacité de 20%).

4 – Plusieurs interventions soulignent la nécessité de renouveler nos façons de considérer la place de l'Europe dans le monde. Il faut donner un nouveau contenu au concept de neutralité auquel plusieurs membres de l'Union Européenne sont attachés. Comment partager le même point de vue entre Européens sur des questions aussi essentielles que la souveraineté, la défense ou la sécurité ? L'Europe ne peut pas être neutre, ne serait-ce qu'en raison de la place qu'occupent la France et la Grande-Bretagne au Conseil de Sécurité de l'ONU. Il faut combler le décalage entre le discours sur la place de l'Europe dans le monde et la réalité des missions susceptibles d'être confiées aux forces armées européennes.

5 – Plusieurs questions ont porté sur la restructuration des appareils militaires et sur le projet de Communauté Européenne de Défense (CED) rejeté en 1953 par la France. L'analyse du contenu et des raisons pour lesquelles la France n'a pas ratifié le traité fondant la CED pourrait nous donner des repères pour que nous puissions réussir là où les responsables de l'époque ont échoué.

Conférence de Sir Admiral Peter Abbott (UK)

L'Excellence Militaire

Pour sir Abbott, l'excellence militaire est un concept de beauté assez difficile à définir. Il s'agirait d'une capacité de lutter contre l'opposition et de prendre le contrôle de celle-ci. Or il est assez difficile pour un Général ou un Amiral de voir ce qui se passe mal sur le terrain.

L'orateur se base sur l'exemple de la Guerre Froide et voit ce que l'on en a appris. La menace était claire, il y avait une notion de défense du territoire national, il s'agissait d'une menace statique et les forces en opposition disposaient d'un équipement fantastique. La guerre des Malouines (1982) a été la première d'une série de petites guerres à la mode au XXIème siècle. Il s'est agi d'une démonstration claire de la volonté britannique qui a bénéficié du soutien français.

Depuis 1989, avec la chute du Mur de Berlin et la fin de la Guerre Froide, notre stratégie ne semble pas avoir de bons résultats. Les guerres où nous luttons ne sont pas sur notre territoire.

Notre stratégie doit prendre en compte trois composantes: politique, économique et militaire.

Sir Abbott examine essentiellement la composante militaire. L'Excellence militaire exige un leadership militaire au haut niveau et derrière, des gens très compétents. Les soldats doivent être motivés, or, de quoi avons-nous besoin pour avoir des gens motivés? Il y a une cascade dans la motivation: si le Général ou l'Amiral n'est pas sûr de donner sa vie pour son Ministre, si le Trésorier fait sans cesse des réductions budgétaires et qu'il va défendre une société qui ne croit pas en lui, le général risque de transmettre cela à ses subordonnés.

L'Excellence militaire correspond également à une capacité à décourager l'opposition. Après chaque opération, le Général doit examiner ce qui pourrait être enseigné de cette opération.

Qu'est-ce qui est requis pour obtenir l'Excellence militaire dans l'Etat actuel de la géopolitique mondiale? Un personnel militaire très bien entraîné, très bien équipé, très bien mené par ses supérieurs et des soldats très motivés qui ont un excellent soutien logistique et sont correctement déployés à la fois dans le temps et dans l'espace.

De plus, l'armée a besoin de 95% du soutien du public et de la confiance du peuple de la démocratie qui se tient derrière lui.

Les considérations primordiales pour l'excellence militaire sont la motivation et la préparation à mourir, mais pour quoi?

A STRATEGIC CONCEPT FOR THE UNION

SPEAKER : BRIGADIER GENERAL GIOVANNI MARIZZA

Today a common foreign security and defence policy seems very far away. Yet in the early Fifties, Europe found itself a step away from military integration. What brought Europe close to military integration was the idea of establishing a European Defence Community, the initiative, however, was unsuccessful owing to the diverging objectives of the individual European countries. The European defence community was born (and died) not out of concern for Europe but exclusively to safeguard national interests. That was the end, in 1954 of what we are still striving for in 2002. I'm saying this with some regret but no complaint: evidently, the time was not ripe for that move and every country was within their rights to act as they did. In the post-second World War period, the bipolar confrontation did not favour the unity of the Continent, indeed, we Europeans were split between supporters of the West and supporters of the East, thus the forging of our own joint history was overlooked. This contributed towards a reduction of Europe's importance and image in the world and gradually led to a decrease in its weight in virtually every respect. Even after the collapse of the Berlin Wall, it took a ten-year straggle for Europe to find its own identity. The collapse of the Berlin War also produced something new: the more or less conscious effort to build Europe "bottom-up" since no one had succeeded in "top-down". From the interesting initiatives that resulted from this "bottom-up" approach, a trend emerged towards some form of aggregation of entities that were divided by artificial frontiers.

Some examples are the creation of ten or so "Euroregions" involving countries across the former Iron Curtain.

More importantly, we have witnessed the establishment of a lot of Multinational Military Forces, at different levels of "jointness" and "combinedness", and of various sizes (from Battalion-size units up to Army Corps). This development is becoming increasingly important in the landscape of European security and defence and will benefit the nations involved. There are three main reasons for this significant trend: to reduce military forces, to resume ties and to join the Euro-Atlantic security structures.

In the meantime, the European Union tried to get rid of its reputation as "an economic giant and a political dwarf" by pursuing a common foreign and security policy. However, when it came to write down the features of the CFSP it could do not better than produce that masterpiece of ambiguity that is the 1997 Amsterdam Treaty. Title V of this document states that "the common foreign end security policy covers all the EU security issues, including the progressive definition of a common defence policy, which might lead to common defence if the European Council should so decide".

However since 18 October 1999 there has been some change for the better. Indeed, that day might be remebered as a milestone for European security, since on that date the High Representative for the Common Foreign and Security Policy of the European Union, nicknamed "Monsieur PESC", took office in Brussels.

The European Security and Defnce Policy (ESDP) of the European Union produced a number of initiatives whose purpose, in military terms, was to provide the European Union with a Rapid Reaction Force. At the Helsinki European Council of December 1999, the EU agreed to develop an independent decision-making capability and to undertake and conduct European-led military operations in response to international crises, should NATO not decide to intervene. The final goal is to carry out the full range of the "Petersberg missions". To do this a force will be established, within 2003, of 15 brigades and 50,000 – 60,000 men, which will be capable of being deployed within 60 days and operating for at least one year. The situation, which is certainly a complicated one, appears to have no way out and it is difficult to identify the "milestones" of European Defence.

The European chain of command was activated in the year 2000, to include at the top, the Political Security Committee, its subordinate Military Committee and the European Union Military staff. The fact is that while the chain of command exists and is viable, there is no one to execute its orders for lack of "Berlin plus". Yet, a solution is near to hand: the multinational forces are the answer. If we need a Brigade to manage an operation like "Amber Fox" in Macedonia, then we can choose the assets that serve our purpose among the various existing multinational forces, If instead we need a Division or an Army Corps, there are forces enough. Europe has both the ability and the resources. To make them operational, it is sufficient to rally what has not been employed yet and by that I mean good will and a bit of courage. This reminds me of the courage shown by the Belgian Prime Minister Verhofstadt a couple of months ago when he wrote to Tony Blair and Jacques Chirac, urging them to revitalise the European Defence capabilities through a set of five proposals or, if you like, a string of provocative suggestions, starting from the need of an operation.

An operation (and Macedonia would be a very useful test case and an opportunity we should not miss) would serve to demonstrate to ourselves, and others, that we have the ability to act. In addition it would allow us to identify what assets we still need if we are to act affectively and efficiently.

La PESD : Identifier les étapes

Président : Général de Corps d'Armée (cr) François Bresson

Orateur : Lieutenant General Abel COUTO

La définition d'une Politique Européenne de Sécurité et de Défense nécessite de rappeler la raison d'être de l'UE: créer un espace démocratique sûr et solidaire.

Mais quelle doit être la conduite de l'UE dans le monde?

Trois cas:

- Un cadre strictement européen: ambition régionale d'un espace de sécurité européen
- Un cadre Euro/atlantique couvrant le monde "occidental"
- Enfin une Union ayant une ambition à l'échelle mondiale, ce qui nécessite des capacités d'intervention déployables sur le monde entier.

Tout ceci montre qu'il faut choisir une "dimension stratégique" pour l'Union

- La première possibilité permet de se limiter strictement aux missions de Petersberg.
- La conception Euro/atlantique que certains voient comme l'UE, pilier européen de l'Alliance, nécessite de résoudre le problème de l'interopérabilité avec les armées des Etats-Unis.
- Enfin, la conception globale demande un effort d'armement et une réflexion sur l'arme nucléaire, ce qui devrait aller de pair avec la mise en place d'une "fédération européenne".

Au plan stratégique, de nombreux problèmes se posent à l'Europe: Relations avec le front sud, les pays méditerranéens, la Russie et l'Ukraine : attitude sur les questions du Moyen-Orient et de l'Irak qui divisent les Européens entre eux ; insuffisance des capacités militaires pour travailler correctement avec les forces des Etats-Unis.

La question est donc de renforcer les capacités stratégiques de l'Europe dans une période d'après Guerre Froide où les opinions publiques ne ressentent pas de menaces militaires. Pourtant les responsables savent que sécurité et bien-être sont des valeurs qui doivent être défendues, mais les budgets de défense ne sont pas à la hauteur. Il manque une volonté politique.

Les associations EuroDéfense sont là pour éveiller les consciences.

La Politique Européenne d'Armement : Dépense ou Investissement ?

Orateur : J.E. IRANZO MARTIN

J.E. MARTIN est un économiste espagnol, professeur d'université, chef de département à l'Institut d'études économiques, vice-Doyen de l'Ecole des économistes de Madrid, vice-Président de la Corporation of (Groupe CIMPOR).

Son exposé théorique et confus (effet de traduction aidant) a toutefois précisé quelques notions et fait des suggestions intéressantes :

Sécurité et Défense sont un **bien public**. Son coût et sa charge ne peuvent être partagé entre les personnes qui en bénéficient. Pour cette raison il doit être financé par l'impôt.

Sécurité et Défense ne peuvent utiliser le marché comme agent de régulation des prix. Ceux-ci ne sont pas fixés par la préférence et le choix des consommateurs.

Dans ce domaine l'investissement de production est de plus en plus important, la main d'oeuvre de plus en plus qualifiée. L'effort public doit donc être de plus en plus important.

Il faut « contrôler » les dépenses et les limiter. Pour cela :

- faire appel autant que possible au « privé » pour les fournitures courantes ;
- transférer des crédits PAC vers la PESD !!!.... ;
- créer une organisation capable de gérer la « mutualisation des gros investissements », e.g. les AWACS de l'OTAN ;
- créer un fonds structurel de défense ; (le Pentagone joue le rôle d'agent industriel depuis la R&T jusqu'aux réalisations).

Les priorités de l'Europe changent. La PESD devient essentielle, il faut en tenir compte.

Une Agence d'Armement pour tous

Orateur : Emile Blanc, président d'EuroDéfense-France

Le Traité de l'Union a institutionnalisé à Amsterdam, la volonté des Etats de coopérer en matière d'armement : " La définition d'une politique de défense commune est étayée, dans la mesure où les Etats le jugent approprié par une coopération en matière d'armement ". Cette volonté s'est manifestée depuis longtemps mais aucune des formes sous lesquelles elle s'est exprimée ne s'est révélée satisfaisante. Les causes de ces échecs sont profondes et maintes fois évoquées, certaines d'entre elles perdurent malgré les avancées enregistrées dans la construction de l'Europe de la défense. Il faut avoir le courage de dénoncer les raisons de cette stagnation et si possible avoir la volonté de prendre les mesures pour les surmonter. Je ne parlerai pas des premières, elles sont bien connues de nous tous qui avons siégé dans les différentes instances réputées « opératives »; je voudrais aborder ici les mesures qui me paraissent devoir être prises.

Une agence d'armement pour tous tel est le sujet proposé. Un organisme efficace au service de tous et surtout au service de l'Europe et de sa défense me paraîtrait plus proche de mon propos. C'est donc d'efficacité globale au niveau de l'Europe et d'optimisation à ce niveau dont il s'agit. C'est au contribuable européen que je m'adresse pour qu'il fasse les efforts nécessaires et je ne chercherai pas la satisfaction du contribuable national. C'est le souffle de l'Europe qui doit passer et nous inspirer bien au delà de l'égoïsme national particulier trop longtemps mis en avant.

Un peu d'histoire éclairera la question. Les " Pères fondateurs " font rédiger en 1952 avec la bénédiction des Américains le projet de traité CED (Communauté Européenne de Défense) sur le modèle, fortement supranational, du Traité CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier). La CED ne sera jamais ratifiée suite au refus du Parlement d'autoriser le gouvernement de le faire. Le " burden-sharing " amènera quelques années plus tard, les pays européens de l'OTAN, c'est à dire 12, sans la France, à créer l'EUROGROUP, organisme dépourvu de tout pouvoir et peu représentatif de par sa construction des Etats. En 1976 les 12 invitent la France à les rejoindre pour parler armement. Ainsi naît le GEIP, club à l'origine informel des ministres de la défense et des DNA, il va devenir le forum où seront abordées les questions d'armement et quelques fois les questions de défense. En 1992 le GEIP est rattaché à l'UEO et devient le GAEO (Groupe Armement de l'Europe de l'Ouest) qui existe toujours et s'est même élargi à dix neuf.

Il faut bien reconnaître qu'en dehors des études, le fonctionnement du GAEO sur la base de trois commissions n'a jamais été entièrement satisfaisant. On a cherché à améliorer son efficacité et l'on a séparé les études, les programmes et le rôle des Etats. Les études ont été confiées à l'OAEO ; les programmes à l'OCCAR et le rôle des Etats à la LOI ;. Il faut aujourd'hui faire la synthèse de ces trois entités . Depuis les premières tentatives bien des choses ont changé : une Europe nouvelle a émergé qui veut avoir les moyens de se faire entendre, qui veut être un acteur reconnu au plan international et être à même de défendre partout où ils sont menacés ses propres intérêts : St-Malo, Cologne, Helsinki, Feira, Nice, Séville, marquent les étapes les plus significatives. Depuis le sommet de Nice l'Europe est désormais dotée des organes fonctionnels essentiels grâce à la triade : COPS, CMUE, EMUE.

Le Conseil a décidé à Nice en effet la mise en place du dispositif politico-militaire définitif par la création des instances permanentes nécessaires à la définition et à la conduite d'une politique étrangère et de sécurité commune comprenant :

- **le Comité politique et de sécurité (COPS)** inscrit dans le traité et dont le rôle est défini à l'article 25 TUE (Nice) : “ **il suit la situation internationale dans les domaines relevant de la PESC et contribue à la définition des politiques en émettant des avis à l'intention du Conseil, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative. Il surveille la mise en oeuvre des politiques..., sous la responsabilité du Conseil, il exerce le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crise, le Conseil peut l'autoriser ...à prendre les décisions appropriées ”. Il est composé de représentants des Etats membres au niveau ambassadeurs et a vocation à traiter de toutes les questions liées à la PESC ;**

- **le Comité militaire (CMUE)**, composé des chefs d'Etat-major des armées, représentés par leurs délégués permanents, il donne des avis militaires et formule des recommandations au COPS, le président assiste au Conseil si des décisions de défense sont évoquées;

- **l'Etat-major militaire : (EMUE)** ; il reçoit ses directives du Comité militaire et met ses compétences au service de la PESC. Il sera chargé de l'alerte rapide, de l'évaluation des situations et de la planification stratégique pour les missions de Petersberg.

Le processus suivi pour répondre à la *Headline goal d'Helsinki* est bon. Les *démarches volontaires d'engagement* capacitaires ont porté leurs fruits. La déclaration d'opérationnalité de Laeken a sanctionné positivement cette réalité, un Plan d'action européen (ECAP) décidé à Laeken en décembre 2001 vise à combler les lacunes, il doit avoir pour résultat de renforcer les capacités militaires qui permettront à l'Union de “ disposer d'une capacité d'action autonome, d'avoir les moyens de décider d'y recourir, d'être prête à le faire... ”, et de conduire de façon optimale les opérations les plus complexes. Les progrès en termes d'équipement seront le résultat d'une action collective animée par l'organisme européen adéquat. **Petersberg a un effet structurant** certain, bien conforté par les leçons tirées des opérations récentes. Les équipements nécessaires pour doter l'Union de l'autonomie stratégique recherchée et les moyens d'infrastructures communes ou qui devraient le devenir doivent être traités en priorité : satellites de communication et d'observation, C4R, transports stratégiques, ravitaillement en vol...

Tout ceci ne prendra du sens que si en parallèle est lancé un effort d'augmentation et de cohérence budgétaire entre les Etats membres. Il faut reconnaître que nous sommes loin de compte. Force est de constater une quasi décroissance sur les dernières années des budgets européens et bien qu'une reprise soit amorcée chez quelques uns on voit apparaître un déséquilibre croissant entre Etats-Unis et Europe qui conduira à terme court à une marginalisation. Cet écart est particulièrement grand dans le domaine général de la R&T civile et militaire : pour 2000 les dépenses ont atteint 288 Md euros pour les Etats-Unis contre seulement 164 en Europe ; l'écart est encore plus significatif en ce qui concerne le R&T défense. Bruxelles vient d'en prendre conscience et la Commission vient de présenter une nouvelle série de recommandations “ Plus de recherche pour l'Europe ” dont l'objectif affiché est d'atteindre 3% du PIB investis dans la R&D. Cette initiative devrait trouver un écho dans le secteur R&T de défense auquel un % du PIB, certes plus faible, devrait être explicitement affecté. Il devient de plus nécessaire de rapprocher civil et militaire car dans tous les domaines nouveaux il s'agit souvent de dualité.

Il faut donc pouvoir échanger avec la Commission, négocier avec elle. Un cas typique : GALILEO (système civil de positionnement avec des applications militaires), c'est l'exemple le plus récent de programme commun ; lancé en mars 2002 pour une mise en service en 2008 c'est la version européenne du GPS ; elle fait l'objet de très fortes pressions de la part des Américains allant même jusqu'à exiger que le Pentagone puisse brouiller le signal Galileo!! L'Europe doit pouvoir intervenir là où elle désire le faire, elle doit donc avoir à sa disposition et sous son seul contrôle les moyens essentiels.

L'engagement des forces se fait toujours et se fera encore longtemps sur une base intergouvernementale. Ne faudrait-il pas, c'est le bon sens qui le commande, que ces forces pour qu'elles puissent agir efficacement ensemble, soient interopérables, c'est à dire équipées de matériels compatibles. L'interopérabilité la mieux assurée est sans nul doute celle qui résulte d'un équipement commun. C'est un des objectifs qu'il faut viser : équiper les forces de matériels identiques répondant à un besoin commun. L'expression de ce besoin commun aux différents pays européens se réalisera progressivement. Le trilogue, CEMA, NAD, industrie, est en train de naître. Les Chefs d'état-major de l'armée de terre des pays de la LOI réunis avec les NAD à l'occasion d'Eurosatory 2002, ont procédé à des échanges de vue informels, *no binding*, avec les Présidents des associations des industriels, sur la nécessité d'un renforcement de l'harmonisation des besoins opérationnels en Europe ; cette démarche est encourageante elle a été relayée et magnifiée par la rencontre organisée par la Présidence espagnole à Madrid, qui a permis de faire dialoguer représentants de l'industrie et experts de l'Union sur les besoins actuels et les projets à long terme. Ce dialogue devrait devenir permanent. La véritable impulsion émanera de la triade institutionnelle.

Cette harmonisation ne doit pas être considérée comme un préalable à une coopération d'armement renforcée; Il importe désormais de progresser rapidement, de prouver le mouvement en marchant. Le Conseil européen devra donner des directives dans ce sens. L'implication directe des ministres de la défense aux réunions du Conseil quand il traite des questions les concernant devrait aller dans le bon sens.

Comment structurer l'Europe de l'armement ? Innover ou utiliser les cartes qui existent?

Il est souhaitable de faire une distinction entre trois catégories de programmes :

- **les programmes de matériels** d'un côté qui une fois décidés relèvent de l'OCCAR, resteraient de son ressort et la formule actuelle de cette organisation serait provisoirement maintenue mais élargie à tous les pays et son champ de compétence étendu à toutes les acquisitions, ses objectifs seraient toujours tournés vers la recherche d'une meilleure efficacité de gestion ;

L'OCCAR comme vous l'avez noté a changé de sexe : d'organisme elle est devenue une organisation depuis qu'elle a acquis le 28 01 01 la personnalité juridique au travers d'un arrangement de niveau traité ratifié par les nations.

Bien que les pays de l'OCCAR représentent 80 à 90% de l'armement européen en investissement et en capacités industrielles, elle ne doit pas être considéré comme la " propriété des pays producteurs d'armement " . C'est une organisation européenne qu'il faudra, le moment est venu, développer et/ou intégrer dans un " organisme enveloppe " .

L'OCCAR a atteint un certain régime de croisière. Avec moins de deux cents personnes au total, elle gère 24 milliards d'euros. Avec les programmes futurs, notamment l'A400M, elle devrait gérer bien plus du double de cette somme.

L'objectif de l'OCCAR demeure la maîtrise des coûts, la mise en œuvre de nouvelles méthodes de gestion de programme au travers d'organisations européennes et globalisées.

Cet objectif devrait être dépassé et l'on devrait viser de créer un choc psychologique en proposant sa transformation en une véritable Agence de l'Armement Européenne organe subsidiaire du TUE :

- Agence ouverte à l'ensemble des pays de l'Union qui le souhaitent et ultérieurement aux pays du GAEO ;

- Agence qui ne gèrerait pas seulement les Programmes Décidés mais qui serait une force réelle de proposition permettant d'avancer, de générer et de décider de nouveaux programmes de coopération : **à la carte**, chaque Etat participant au financement selon le pourcentage qu'il choisit et **en géométrie variable** c'est à dire avec les Etats qui le souhaitent. Dans un premier temps, les idées de programmes nouveaux seront apportées par les Etats ayant identifié un besoin nouveau et désireux d'en proposer le développement en coopération ; puis progressivement en s'appuyant sur l'harmonisation des besoins opérationnels, l'Exécutif de l'Agence pourra identifier et proposer de nouveaux programmes.

- **les programmes de développement des nouveaux systèmes d'armes** et en particulier les programmes stratégiques communs. Ces programmes relèveraient de l'OCCAR nouvelle version comme évoqué ci-dessus, ouvert sans discrimination à tous les pays européens qui le souhaitent et dont la mission étendue serait de proposer de nouveaux programmes répondant aux besoins futurs identifiés et de gérer ceux qui seraient retenus au profit des pays participants à leur spécification et à leur financement dans la formule déjà évoquée " à géométrie variable " ou " à la carte ". Ce « **NEWOCCAR** » disposerait d'une force de proposition s'appuyant éventuellement dans la phase de définition sur les capacités nationales existantes : Services, Laboratoires, Centres de recherche ;

- **les programmes de Recherche de base et d'études technologiques**, il s'agit d'une démarche ambitieuse nécessaire pour l'avenir à moyen et long terme de l'Europe, qui doit être conduite si possible en combinant les efforts de tous, les efforts financiers restant modestes ne sont pas un obstacle à la participation de l'ensemble des Etats de l'Union. Cette activité de nature précompétitive est destinée à constituer une BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense) à la disposition de l'ensemble des membres de l'Union; Elle doit être confiée à un organisme spécifique une sorte de DARPA, financée par un % des PIB à définir relativement faible au départ mais destiné à croître et qui serait placé sous l'autorité du Conseil européen confié dans le cadre du deuxième pilier au Haut Représentant pour gérer les budgets correspondants et assurer l'animation du programme d'action retenu par le Conseil sur proposition des ministres de la défense. L'OAE0 pourrait servir de base à cette construction.

L'**OAE0** (Organisation de l'Armement de l'Europe Occidentale), a été créée sur la base d'une charte adoptée par les ministres de la défense des pays du GAEO à Ostende en novembre 1996. Elle prévoit même en son Article 25 la possibilité pour un nombre réduit de pays de créer des **partenariats** pour concevoir, développer, fabriquer et maintenir en condition opérationnelle des systèmes d'armes. L'OAE0 a la personnalité juridique du Traité de Bruxelles, elle peut placer des contrats auprès de l'industrie.

L'OAE0 a été reconnue dès sa création, comme l'organisme précurseur de l'AEA (Agence Européenne de l'Armement) dont le Traité de Maastricht avait demandé la création, mais elle a pour l'instant un champ d'action limité à certaines activités de Recherche et de plus elle s'est trouvée pratiquement sans " fonds propres ". A Marseille cependant, fin 2000, les ministres de la défense ont exprimé leur satisfaction à un OAE0 qui avait atteint ses objectifs dans la notification des contrats de R&T à l'industrie. Une action positive consisterait à doter dès maintenant l'OAE0 d'un budget substantiel. Cette action est nécessaire elle devient urgente. En effet, un écart persistant (d'un facteur quatre), entre les allocations des Etats-Unis et celles de l'Europe en termes de ressources affectées à la recherche de défense (ce facteur est de 10 pour la France et de 10 pour UK, les deux pays qui financent le plus), entraînera de fait, que le standard mondial en matière de matériel militaire de haute performance celui qui apporte un avantage décisif dans l'action, appartiendrait de plus en plus, sinon entièrement aux USA avec les conséquences que l'on imagine.

Le Conseil européen a depuis reconnu la nécessité d'efforts soutenus pour renforcer la BITD. Il s'est engagé à favoriser la restructuration des industries européens de défense et à améliorer l'harmonisation des besoins militaires ainsi que la programmation et la fourniture des armements.

Il doit donc créer l'organisation qui coifferait l'ensemble : OCCAR, OAEO, Organismes dérivées comme un Observatoire des Technologies Essentielles et/ou Critiques et/ou un cellule d'animation des accords dits MWDDEA (Mutual Weapon Defence Data Exchange Agreement). Le Conseil européen devrait décider de lui affecter un budget propre et significatif au moins dans un premier temps pour la R&T seule et ensuite pour les programmes stratégiques communs.

Comme on vient de le voir on ne part pas de rien. Il faut exprimer la volonté d'aller de l'avant et l'afficher avec une audace sans cesse renouvelée.

Les Services Officiels , l'EDIG travaillent chacun de leur côté sur toutes ces questions et avancent à leurs pas qu'il faut synchroniser :

Les Services ont mis en place des organisations qui fonctionnent mais qui devraient être mieux adaptées aux nouvelles ambitions de l'Europe et capables d'anticiper ses évolutions futures ; ils ne demandent qu'à travailler de conserve avec tous les acteurs.

L'industrie avec l'EDIG a, de son côté, édicté cinq conditions qui lui paraissent fondamentales pour asseoir une industrie de défense européenne d'armement efficace et compétitive : un marché ouvert et consolidé, une compétition transfrontalière, des règles et procédures de choix harmonisées, une politique d'ensemble en matière R&D, une convergence voire une uniformisation des règles d'export.

L'EDIG a fait également six propositions à la Convention : inclure une déclaration dont le but serait d'énoncer une politique d'armement, harmoniser les spécifications, continuer à développer les organisations existantes (OCCAR, LOI, GAEO), coordonner les politiques R&T des membres, inverser la décroissance des budgets, introduire dans le TU un article sur le financement des opérations UE.

Dans le domaine de l'armement on le voit les choses bougent elles avancent même ; tous les acteurs se sentent impliqués et sont motivés. EuroDéfense devrait participer activement à cette construction du futur et ouvrir un nouveau chantier de propositions; EuroDéfense-France vous soumettra prochainement un document de réflexion sur ce thème qui pourrait servir de base si vous le jugez utile, à une communication à la Convention et au delà à une proposition concrète.

Merci de votre attention.

**« THE EUROPEAN ARMAMENT POLICY
A MANDATORY STEP »**

PANEL

DEFENCE R&D – A FUNDING POLICY

Orateur : DOCTEUR ILANA BET-EL, GPC International

L'intervenante a souhaité donner une présentation très pessimiste de la situation prévalant en Europe : « il y a de plus en plus de forums abordant le problème des capacités, mais la Défense reste encore traitée comme une question nationale, par nos pays respectifs. Les Budgets de Défense en Europe sont généralement en train de se réduire en Europe. L'Europe manque de doctrine, de vision stratégique notamment en matière de R et T.

Le Pentagone lui s'intéresse aux besoins européens avec une vision très long terme (40 ans) alors que les gouvernements européens ne raisonnent qu'à court terme. Les militaires et les industriels européens font leur travail, mais pas les politiciens, qu'il s'agisse des gouvernements ou des parlements ».

« THE EUROPEAN ARMAMENT POLICY A MANDATORY STEP »

PANEL

BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE LA DÉFENSE : LE RÔLE DES PME

Orateur : M. Han WILLEMS de l'EDIG, Pays-Bas

L'exposé de M. Willems a eu pour thème le rôle des PME dans l'industrie de défense en Europe (DTIB = Defense Technology industrial basis) en analysant les circuits d'échange au plan industriel quand il s'agit de fabriquer un système d'armes (produit final): cela suppose des connaissances, la prise en compte de problèmes de propriété industrielle, des relations avec les instituts et centres de recherche, tout cela étant en général confiné au niveau national.

L'orateur déplore la faible connaissance et l'information limitée, au niveau des PME, des procédures, des circuits et des intermédiaires, ce qui a comme conséquence entre autre une augmentation des prix de revient due à ces intermédiaires non mis en concurrence. Il signale aussi les problèmes posés aux PME pour l'exportation et les difficultés d'une coopération internationale à ce niveau.

La diversité des marchés nationaux en Europe ne facilite pas non plus la concurrence ("il n'y a pas un marché européen"), mais par exemple, même les marchés sur les matériaux sont incohérents entre eux : d'où la formation de chaînes de fournitures nationales ("Il faudrait arriver à remplacer "nationalisme" par "eurolisme", dit l'orateur), mais la puissance européenne fait défaut.

Au contraire, aux Etats-Unis, il y a unité dans les commandes suivies (ou passées) par le gouvernement américain. Les commandes européennes passées aux PME dans le domaine de la défense (matériels et R&D): > 23% en *prime contractor*, > 55% en sous-traitance. En Europe, les crédits R&D n'ont pas le droit d'être affectés à la défense quand ils sont du type Euclid (80 millions d'€), Eurofinder (40 millions d'€) par an: il n'y a pas de programmes ni d'objectifs pour les PME.

L'orateur en conclusion formule trois propositions:

- il souhaite une "delta base" en Europe pour les PME, en lui changeant son nom , car elle s'appelle actuellement "Aerobase", ce qui repousse la plupart des PME, il faudrait l'organiser sous l'appellation "Eurobase"
- il faudrait aussi développer dans les pays européens des règles commune pour les commandes aux PME, ainsi que des actes de pratiques communes, en s'inspirant par exemple du modèle anglais.
- il faudrait inclure la défense dans les projets structurants.

NB : Il ne faut pas oublier qu'une spécification ne doit pas être une fin en soi, mais une garantie pour l'utilisateur du bon fonctionnement du système.

**Intervention de Monsieur Paulo PORTAS
Ministre d'Etat, Ministre Portugais de la Défense
en clôture des VIII ièmes Rencontres Internationales
EURODEFENSE, à LISBONNE
le Jeudi 26 septembre 2002 à 18h30.**

Après avoir écouté pendant 15 minutes un résumé de nos travaux faits par deux jeunes étudiantes, le ministre a pris la parole près d'une heure.

Je vais vous donner la vision du gouvernement portugais du rapport entre la politique atlantique et la politique européenne.

Le système de sécurité de l'Etat-Nation Portugal comprend :

- **un axe structurant qui est l'Alliance**
- **un vecteur important qui est la PESC.**

I/ D'où quelques conséquences :

- un fort investissement dans le pilier européen de l'Alliance, et la préservation des relations utiles et salutaires entre l'Europe et les USA. En effet, cet axe est structurant depuis des décennies et nous en avons été un fondateur ; l'Europe et le monde libre doivent leur système de paix à l'Alliance.
- Une position particulière du Portugal, pays européen, au centre du monde atlantique ("centralité atlantique", c'est de Moscou que le Portugal paraît périphérique) et à vocation universaliste. Petit territoire, mais frontière stratégique vaste.
- Des capacités d'observation et de relations importantes stratégiquement, avec le Maghreb et en Méditerranée ;
- Une économie, une culture, une civilisation, une spiritualité présentes dans le monde ; la langue portugaise est une des plus parlées.

II/ L'Alliance, axe structurant, nous rappelle nos responsabilités en Europe ; et pour la PESC.

A ce sujet, il vaut mieux accomplir les objectifs que dérouler des utopies. Cela veut dire accomplir Helsinki, et la FRR à 60.000 hommes, à 60 jours, pour un an ; et ceci n'est pas un petit objectif ! Les missions qu'elle pourra remplir donneront de l'importance à l'Europe.

III/ Accomplir Helsinki est essentiel pour notre crédibilité vis-à-vis des européens eux-mêmes, des américains, des tiers. C'est ce qui crédibilise et donne un contenu à la PESC.

- vis-à-vis des citoyens, trop habitués aux écarts entre objectifs et réalités, surtout dans le domaine de la sécurité.
- Face aux USA. La lamentation systématique est dangereuse ; on ne doit pas ignorer les réalités et la disparités des forces, mais pourquoi se lamenter sur l'unilatéralisme si l'Europe ne prend pas son destin en mains ?

Avant d'engager une autre étape, les Etats, en intergouvernemental, doivent mieux se comprendre quant aux objectifs.

IV/ Double réalité portugaise : frontières atlantique et européenne et vocation universelle.

Donc nous avons tout à gagner à la complémentarité UE-OTAN, et à rejeter une vision concurrentielle.

- Si le Portugal était continental, ce serait différent. Mais la géographie n'a pas changé : le Portugal est une porte d'entrée, à vocation maritime, avec une politique propre en Méditerranée et au Maghreb, une vocation africaine. Tout ceci constitue un acquis historique et stratégique.
- Le Portugal n'a pas de ressources à consacrer à une concurrence UE-OTAN. Il doit encourager des liens de respect mutuel, lien transatlantique et capacités de relations UE-Amérique. Il doit concentrer ses ressources sur une vision complémentaire pour éviter les duplications. Nous serons, un jour, riches, mais il ne faut pas acheter deux fois !
- Dans la pratique, cela a été clair et net à Varsovie ; la complémentarité implique une disponibilité des deux parties pour que chacune puisse accéder aux capacités de l'Alliance.
- Inversement, le Portugal combat les tendances isolationnistes en Europe et aux USA (vision européenne cherchant à se dispenser des américains, et symétriquement), qui ne servent pas le Portugal.

VI/ A Varsovie, il y a eu révision des structures de commandement de l'Alliance, tout en préservant le lien transatlantique. A ce propos, l'actuel gouvernement a trouvé le dossier du commandement régional portugais en état critique ! Nous sommes mieux placés aujourd'hui, mais la lutte n'est pas finie...elle peut être gagnée mais ce n'est pas sûr.

VI/ L'Europe se plaint de l'éloignement des Américains...qui regrettent le manque d'investissements en Europe (en rapport avec le pacte de stabilité).

L'Europe ne peut se plaindre des USA ; si elle "veut l'autonomie", il lui faut investir dans la sécurité pour avoir une voix. Cessons de gémir : le problème d'avoir plus la parole est à résoudre par nous.

Le fossé "Europe-USA" est un problème pour nous ! Pas pour le Sénat US !

Les lamentations ne servent à rien, car elle ne sont pas une ambition concrète : il est dangereux d'avoir un discours isolationniste européen, associant la rupture du lien transatlantique avec une moindre attention à la sécurité.

VII/ Deux conclusions, en rapport avec la PESC et l'Alliance :

a) Financement des politiques de défense.

- Il y a des limites au partenariat public-privé. Car la défense, c'est la souveraineté, ce n'est pas privatisable
- Il ne faut pas, en Europe, compter les dépenses de défense comme du fonctionnement ; elles sont en relations avec les capacités et constituent des investissements
- Il faut éviter les gaspillages, c'est plus important que dépenser plus ou dépenser moins ; l'évolution va vers des forces plus réduites, plus équipées, plus interarmées, plus interopérables, plus projetables, en réponse aux nouvelles menaces ; on va vers des organisations moins classiques.
- La vente du patrimoine militaire est néfaste pour payer le fonctionnement, et possible pour acheter des équipements .

- Aucune raison de ne pas appliquer une gestion plus professionnelle : qualité des ressources humaines et efficacité de la dépense. Une idée pas facile à appliquer mais évidente : centrale d'achats Terre, Air Mer au MINDEF
- Il faut améliorer la gestion des ressources

b) "Payer des étiquettes"

- Les européens se sont endormis au niveau de la défense, il faut le leur faire comprendre. Mais pour cela l'industrie européenne doit être compétitive : "je ne suis pas prêt à payer des étiquettes", car le contribuable ne le comprend pas. Nous sommes un petit pays, aux vastes frontières et aux ambitions stratégiques. Pas un pays riche, mais une économie saine et sans déficit.
- Plusieurs MINDEF européens disent comme moi ; il faut plus de compétitivité, moins de bureaucratie.
- Nous choisissons des partenaires pour avoir accès aux technologies, pour nous moderniser

Bravo pour le rôle joué par EuroDéfense au Portugal. Le soutien de AIP et IDN doivent continuer. Pour sa part, le MINDEF s'engage à poursuivre son soutien à ce forum et à ces réflexions.

En résumé 3 points forts

- La présentation a fait une part très large aux orientations stratégiques atlantiques et mondiales résultant de l'histoire et de la culture.
- La réalité économique et culturelle européenne actuelle comme la force des flux financiers et des liens économiques n'ont pas été abordées
- Les conséquences de l'organisation administrative du Portugal « organisation miroir » de l'Union européenne, n'ont pas été tirées en ce qui concerne les enjeux globaux de sécurité (qui peuvent ne pas recouvrir seulement ceux qualifiés d'enjeux de défense).

Les remarques d'EuroDéfense-France :

Il n'est pas possible d'apprécier si ce discours est influencé par des attaques en cours à l'encontre du Ministre (demande de démission émanant du parti socialiste portugais – journal *O Publico* du 25 septembre 2002).

Les aspects liés aux autres volets d'une politique de sécurité (immigration, politique étrangère) n'ont pas été évoqués.

Allocution de Pierre SCHWED du 27 septembre 2002 aux membres des associations EURODEFENSE

Mes chers amis, depuis 5 ans, pour des raisons de santé, je n'avais pu me joindre à vous qu'une seule fois, à Paris, pendant quelques heures seulement. Vous comprenez ma joie aujourd'hui.

Avant toute chose, je tiens à renouveler mes remerciements très chaleureux au Président d'EURODEFENSE, très cher Eduardo, d'avoir organisé ces journées. Ces "VIIIèmes Rencontres Internationales d'EURODEFENSE" sont un succès. Je me réjouis de l'essor pris depuis la première réunion à Paris en 1995!

Tout d'abord, je renouvelle ma gratitude aux Présidents des associations et à tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration de la charte, le M.O.U (Memorandum of Understanding). Agréé par tous au printemps dernier à Otzenhausen, ce texte est, à mes yeux, tout à fait essentiel. Nos objectifs y sont définis. Le cadre de notre action y est tracé. L'organisation générale y est fixée. EURODEFENSE a désormais une identité européenne. Notre mouvement peut maintenant agir au niveau européen et peut-être bénéficier du soutien des instances européennes. Puis-je former le souhait qu'EURODEFENSE se dote d'un seul logo en s'inspirant de ceux déjà réalisés.

Accompagnant cette charte, un texte sur l'organisation des groupes de travail européens a été accepté à Otzenhausen. Encore toute ma reconnaissance au Président d'EuroDéfense-Portugal pour l'initiative qu'il a prise. Il était urgent de mettre en place une méthode de travail. Désormais, la cohérence de notre démarche étant assurée, ces groupes de travail pourront fonctionner efficacement.

Dans le cadre de nos réalisations récentes, je souhaite m'arrêter un instant sur la réunion des jeunes qui s'est tenue, il y a 2 mois au collège militaire de Saint Cyr. En premier lieu, je tiens à remercier tous ceux qui ont consacré leur temps au succès de cette manifestation. A Paris, en juin 2000, l'idée de l'ouverture aux jeunes avait été présentée par le Président d'EuroDéfense-Italie, Umberto Capuzzo qui avait réalisé une lettre à leur intention. Merci au Président d'EuroDéfense-France, Emile Blanc d'avoir mené à bien le projet de rassemblement de jeunes qui y avait été évoquée et d'avoir même proposé de pérenniser cette manifestation. Merci à François Bresson qui fut le maître d'œuvre de cette belle réussite. Merci aussi à toutes les associations sans lesquelles ce succès n'aurait pas été possible.

Ce rassemblement devrait être suivi d'une adhésion importante de ces jeunes à notre mouvement. En raison du rôle d'information, d'explication et de sensibilisation que nous nous sommes assigné, je propose qu'un groupe de travail européen suive de près cette question. Il est certain que les étudiants ou jeunes cadres (jusqu'à 30-40 ans) constituent une population à privilégier et qu'ils peuvent apporter à nos travaux renouveau et pertinence. C'est un devoir d'associer à notre ambition ceux qui sont particulièrement motivés et seront, dans les années 2020, les premiers acteurs de la défense.

Puis-je ajouter qu'il nous a été agréable d'écouter hier la lecture d'extraits de la "lettre ouverte à la jeunesse européenne" nous faisant part de l'ouverture, de la volonté, de l'enthousiasme des jeunes auteurs.

C'est aussi l'actualité de ces dernières semaines qui me conduit à aborder un autre point très important. EURODEFENSE a été créé car nous étions convaincus qu'il ne pouvait y avoir de défense européenne sans une meilleure et plus grande compréhension entre Européens malgré les divisions, oppositions et affrontements des décennies passées. Au fil des ans, nos pays sont parvenus à des accords en nombre sans cesse croissant. La Convention qui a été créée au moment opportun, saura, sans aucun doute, dégager, en matière de défense, de fortes convergences entre nos différents pays. Il est heureux que deux de nos présidents y siègent!

Constatons qu'aujourd'hui, il y a une autre difficulté. Les débats sur la construction de la défense de l'Europe viennent buter en permanence sur une donnée omniprésente qui altère la concertation entre nous : nos rapports avec les Etats-Unis. Elle trouble certains Européens, en interpelle d'autres, voire les oppose et, en tout cas, risque de nuire à la qualité de nos travaux. Il ne faut pas qu'EURODEFENSE en pâtisse et en souffre. Européens et Américains partagent de très nombreuses valeurs. Ils ont combattu ensemble pour défendre la liberté. Nous devons reconnaître ce que notre continent doit aux Etats-Unis et au dynamisme de ce pays sans pour autant renoncer à construire une Europe plus forte. Il serait vain de nier que l'Europe et les Etats-Unis n'ont pas une vision commune du monde. Cela tient d'abord à la différence de puissance qui existe de part et d'autre de l'Atlantique. Aussi, ceux qui préconisent une plus étroite coopération avec les Etats-Unis comme ceux qui souhaitent une Europe plus forte et autonome doivent-ils se rejoindre pour promouvoir les efforts indispensables que nous devons entreprendre afin de restaurer nos capacités.

Car la situation actuelle est claire. La réalisation de l'Europe économique n'a pas entraîné ipso facto celle de la défense. L'euro ne nous a pas rendu plus fort militairement. La défense de l'Europe repose toujours sur les capacités de chacune de nos armées nationales. Alors, que ceux qui reprochent aux Etats-Unis une attitude trop unilatéraliste oeuvrent d'abord pour que leur pays se dote des capacités de défense nécessaires! C'est la condition sine qua non pour faciliter nos rapports avec les Américains. La place et le rôle de notre continent résulteront des efforts de chacun des pays membres et non de la critique stérile de la seule puissance qui a su se doter des moyens pour mener la politique qu'elle conçoit.

Pour respecter l'organisation de cette journée, je m'en tiendrai à ces propos. Ces "VIIIèmes Rencontres Internationales EURODEFENSE" nous ont permis de diffuser un peu plus nos idées et de montrer notre détermination. Cette journée de travail nous permettra de progresser, de reprendre notre marche en avant. Car il est vrai, comme le soulignait un intervenant hier, que nous prenons du retard et que nous piétons un peu... Rappelons à nos gouvernements l'effort à faire en matière de défense! Réveillons nos opinions publiques! Voilà les buts qu'EURODEFENSE doit atteindre!

!

! !